

Communiqué de presse

Accompagnement à domicile du couple mère/bébé à la sortie de maternité : la FNAAFP/CSF en première ligne !

La FNAAFP/CSF se réjouit de la signature d'une convention nationale qui vise à développer un partenariat entre les branches famille et maladie de la sécurité sociale dans le cadre du programme PRADO Maternité. Le but de ce partenariat est de favoriser une prise en charge globale au domicile du couple mère/bébé, au moment de la sortie de maternité, par l'articulation d'un suivi médical et d'un accompagnement social et éducatif.

La FNAAFP/CSF et son réseau d'associations d'aide à domicile, engagées dans un projet expérimental de prévention des dysfonctionnements du lien mère/bébé et fortes d'une expérience de plus de 10 ans dans ce dispositif, se réjouissent de ce partenariat, qui va contribuer au développement des interventions d'aide à domicile par des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et ce, dans l'intérêt des familles. En effet, ces interventions demandent des professionnels d'intervention formés, un encadrement sensibilisé et formé à cette approche et des directions et des Conseils d'Administration parties prenantes.

La FNAAFP/CSF et son réseau d'associations d'aide à domicile tiennent aussi à affirmer :

- leur volonté à promouvoir nationalement et localement les objectifs de la convention nationale signée entre la CNAF et la CNAMTS ;
- leur engagement à s'inscrire dans le dispositif d'aide à domicile de la branche famille et dans la mise en œuvre du programme PRADO maternité ;
- leur détermination à mettre en place dans ce cadre, des interventions de qualité.

La FNAAFP/CSF a rédigé une charte de l'accompagnement à domicile en sortie de maternité que les associations de son réseau s'engagent à respecter¹.

Ainsi, elles s'engagent notamment à :

- Mettre en place un accompagnement lors du retour à domicile de la mère et de son nourrisson, assuré par un TISF ayant reçu une formation complémentaire spécifique de 70 heures sur les troubles de la relation mère/bébé en période périnatale;
- Former les personnels d'encadrement à la « périnatalité », permettant ainsi de soutenir les TISF dans leur positionnement auprès de chaque famille et des professionnels de santé ;
- Inscrire leur dispositif d'accompagnement dans un réseau de périnatalité ou dans un travail partenarial incluant obligatoirement les professionnels de santé.

Contact Presse : Julie PONS jpons@fnaafp.org tel : 06 77 05 36 87

¹ Cette charte nationale est annexée à ce communiqué.